



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Medecine scolaire

Question écrite n° 5177

Texte de la question

M Bernard Bosson, particulièrement inquiet devant le non-remplacement d'un medecin scolaire d'Annecy parti a la retraite, demande a M le ministre de la solidarite, de la sante et de la protection sociale, porte-parole du Gouvernement, si, dans le cadre de la politique mise en oeuvre par le Gouvernement en faveur de l'education nationale, la diminution inquietante du nombre de medecins scolaires n'est pas en contradiction avec les intentions formulees dans ce domaine. Pour le seul departement de la Haute-Savoie, sur dix postes de medecin scolaire, deux ont ete supprimes. Aussi il lui demande quelle action il entend mettre en oeuvre pour pallier les deficiences de l'Etat dans ce domaine.

Texte de la réponse

Reponse. - Il est precise a l'honorable parlementaire que les recrutements ne peuvent, a ce jour, etre effectues que dans la limite des contraintes de gestion des emplois publics qui ne permettent pas de remplacer systematiquement tous les agents. Toutefois, dans le cas present du service de sante scolaire, en vue d'en ameliorer le fonctionnement, des contacts ont ete recemment etablis avec le ministre de l'education nationale dans la perspective de reunifier la gestion de l'ensemble des personnels travaillant dans ce service et de la placer totalement sous sa responsabilite. Il lui serait ainsi beaucoup plus facile de repondre aux besoins de chaque departement en adaptant les moyens en personnel aux missions des structures concernees.

Données clés

Auteur : [M. Bosson Bernard](#)

Circonscription : - Union du Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 5177

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : solidarit , sant  et protection sociale, porte-parole du gouvern

Ministère attributaire : solidarit , de la sant  et de la protection sociale

Date(s) cl e(s)

Question publi e le : 14 novembre 1988, page 3208